



**unesco**

Convention du  
patrimoine mondial

**45 COM**

WHC/23/45.COM/8D  
Paris, 4 juillet 2023  
Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-cinquième session élargie  
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite  
10 - 25 septembre 2023**

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Établissement de la Liste du patrimoine mondial  
et de la Liste du patrimoine mondial en péril**

**8D : Clarifications des limites et des superficies des biens par les États parties**

**Résumé**

Ce document présente un projet de décision concernant 34 « clarifications des limites », c'est-à-dire des clarifications des délimitations des biens au moment de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial par les États parties.

Les clarifications des limites ont été préparées dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif des dossiers de propositions d'inscription de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

**Projet de décision : 45 COM 8D, voir point III**

## I. INVENTAIRE RETROSPECTIF

1. L'Inventaire rétrospectif est une analyse approfondie des dossiers de proposition d'inscription disponibles auprès du Centre du patrimoine mondial, de l'ICOMOS et de l'UICN. Il a débuté en 2004 et a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 7<sup>e</sup> session extraordinaire (UNESCO, 2004), Décision **7 EXT.COM 7.1**.
2. L'objectif de l'Inventaire rétrospectif est l'identification et la collecte de données telles que des informations sur les limites, sur les éléments constitutifs des biens en série et la superficie des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dans les cas où ces informations requises sont manquantes ou inadéquates. Ces données jouent un rôle clé dans différents processus statutaires, tels que le suivi réactif, la modification des limites des biens, le Rapport périodique, et, surtout, ces données sont essentielles pour la conservation efficace des biens du patrimoine mondial.
3. Dans le cadre de la première phase du projet d'Inventaire rétrospectif, toute la documentation sur les biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 2004 disponible dans les archives du Centre du patrimoine mondial, de l'ICOMOS et de l'UICN a été analysée et inventoriée. Au cours de cette première phase, le projet d'Inventaire rétrospectif a traité plus de 600 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et le Comité a pris note de plus de 300 clarifications.
4. Dans la deuxième phase de ce projet et parallèlement au troisième cycle du Rapport périodique, tous les biens du patrimoine mondial ont été analysés et les cartes et informations géographiques fournies dans les dossiers de proposition d'inscription et dans les évaluations des Organisations consultatives ont été examinées pour vérifier si elles comprenaient des limites clairement définies des biens du patrimoine mondial tels qu'inscrits. Les cas où les informations cartographiques fournies dans le dossier de proposition d'inscription au moment de leur inscription pourraient être améliorées pour répondre aux éléments techniques requis actuels tels qu'établis au paragraphe 132 et à la section 1.e de l'annexe 5 des Orientations, ou sont toujours manquantes, ont été communiqués aux États parties concernés afin qu'ils fournissent les informations cartographiques à jour.
5. Sur les 1 157 biens analysés, 557 ont été déterminés comme devant faire l'objet d'une clarification. 52% des biens inscrits disposent de cartes adéquates avec des limites clairement définies. Les 48% restants ont besoin d'être clarifiés, et parmi eux, 5% ne disposent pas d'informations cartographiques datant du moment de leur inscription.
6. Dans les États arabes, 7 États parties ont été invités à fournir des cartes améliorées sur le plan technique et des informations géographiques à jour pour 22 biens. En Afrique, 24 États parties pour 53 biens, en Asie et Pacifique 28 États parties pour 135 biens, en Amérique latine et les Caraïbes 15 États parties pour 73 biens, et en Europe et Amérique du Nord 45 États parties pour 294 biens.
7. Le Centre du patrimoine mondial a reçu des réponses pour 30 % des biens pour lesquels des informations cartographiques à jour étaient demandées. Ces réponses ont été analysées de manière approfondie et celles qui ont été acceptées ont été présentées au Comité pour qu'il en prenne note.
8. Ce document présente les informations relatives aux cartes et aux informations géographiques des biens étudiés et acceptés dans le cadre du projet d'Inventaire rétrospectif depuis la dernière session du Comité.

## II. CLARIFICATIONS DES LIMITES EN 2022 ET 2023

9. Les clarifications des limites sont considérées satisfaisantes seulement si : a) elles sont cohérentes avec les informations contenues dans le dossier de proposition d'inscription, avec l'évaluation de l'(des) Organisation(s) consultative(s) concernée(s) ainsi qu'avec la décision du Comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription ; b) elles remplissent les éléments techniques actuellement requis, c'est-à-dire :
- qu'elles soient présentées sur des cartes topographiques ou cadastrales à la plus petite échelle disponible (le choix entre une carte topographique ou cadastrale dépend de l'étendue du bien ainsi que de sa catégorie) ;
  - qu'elles soient présentées sur des cartes qui :
    - a) comportent une grille de coordonnées clairement légendée (ou des références de coordonnées pour au moins quatre points sur la carte),
    - b) comportent une barre d'échelle,
    - c) présentent une légende en anglais ou en français précisant de manière claire les « limites du bien du patrimoine mondial » et/ou la « zone tampon du bien du patrimoine mondial », le cas échéant.
10. Lors de sa 44<sup>e</sup> session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021), le Comité du patrimoine mondial a demandé aux États parties concernés de bien vouloir soumettre toutes les clarifications des limites requises jusqu'au **1<sup>er</sup> décembre 2021** (décision **44 COM 8D**). En outre, compte tenu de la situation exceptionnelle, les États parties ont été invités à soumettre des clarifications des limites jusqu'au **15 février 2023**. Parmi les 209 clarifications reçues, 34 ont été considérées satisfaisantes.
11. Les clarifications satisfaisantes sont présentées au Comité dans l'Annexe de ce document. Elles sont présentées suivant l'ordre alphabétique par région et par État partie et fournissent les éléments détaillés suivants pour chaque bien concerné :
- un tableau indiquant le nom du bien, sa date d'inscription, son numéro d'identification, sa superficie en hectares ainsi que la superficie en hectares de sa zone tampon, le cas échéant ;
  - pour les biens en série, un tableau énumérant les éléments constitutifs et leur superficie en hectares ainsi que, le cas échéant, la superficie en hectares de leurs zones tampons ;
  - un résumé technique fournissant des détails supplémentaires ainsi que quelques notes explicatives ;
  - les cartes sont disponibles sur le site web suivant <https://whc.unesco.org/fr/sessions/45COM/documents/#map>.

## III. PROJET DE DÉCISION

### **Projet de décision : 45 COM 8D**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/8D,
2. Rappelant la décision **44 COM 8D**, adoptée à sa 44<sup>e</sup> session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),

3. *Reconnait l'excellent travail accompli par les États parties pour la clarification des limites de leurs biens du patrimoine mondial et les félicite pour leurs efforts visant à améliorer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ;*
4. *Rappelle que le Centre du patrimoine mondial ainsi que les Organisations consultatives ne seront pas en mesure d'examiner des propositions de modifications mineures ou importantes des limites pour les biens du patrimoine mondial dont les limites à l'époque de l'inscription n'ont pas encore été clarifiées ;*
5. *Prend note des clarifications des limites et des superficies fournies par les États parties pour les biens suivants et telles que présentées en Annexe du document WHC/23/45.COM/8D :*

#### *AFRIQUE*

- *Côte d'Ivoire, Guinée, Réserve naturelle intégrale du mont Nimba*
- *Togo, Koutammakou, le pays des Batammariba*

#### *AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES*

- *Argentine, Presqu'île de Valdés*
- *Chili, Ville minière de Sewell*

#### *ASIE ET PACIFIQUE*

- *Chine, Grottes de Longmen*
- *Chine, Paysage culturel du lac de l'Ouest de Hangzhou*
- *Chine, Vieille ville de Lijiang*
- *Iran (République islamique d'), Bam et son paysage culturel*
- *Iran (République islamique d'), Meidan Emam, Ispahan*
- *Iran (République islamique d'), Pasargades*
- *Iran (République islamique d'), Shahr-i-Sokhta*
- *Iran (République islamique d'), Système hydraulique historique de Shushtar*
- *Japon, Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama*
- *Viet Nam, Baie d'Ha-Long*

#### *EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD*

- *Arménie, Monastère de Gherart et la Haute vallée de l'Azat*
- *Italie, Mantoue et Sabbioneta*
- *Lituanie, Site archéologique de Kernavė (Réserve culturelle de Kernavė)*
- *Malte, Ipogée de Hal Saflieni*
- *Malte, Ville de La Valette*
- *Norvège, Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord*
- *Norvège, Quartier de « Bryggen » dans la ville de Bergen*
- *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Palais de Blenheim*
- *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Palais de Westminster et l'abbaye de Westminster incluant l'église Sainte-Marguerite*
- *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains*

- *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saltaire*
- *Suède, Forges d'Engelsberg*
- *Suède, Gravures rupestres de Tanum*
- *Suède, Ville-église de Gammelstad, Luleå*
- *Suède, Ville hanséatique de Visby*
- *Suisse, Trois châteaux, muraille et remparts du bourg de Bellinzone*
- *Tchéquie, Centre historique de Český Krumlov*
- *Tchéquie, Centre historique de Telč*
- *Tchéquie, Kutná Hora : le centre historique de la ville avec l'église Sainte-Barbe et la cathédrale Notre-Dame de Sedlec*

#### *ÉTATS ARABES*

- *Oman, Fort de Bahla ;*
6. *Demande au Centre du patrimoine mondial de poursuivre l'identification et la collecte d'informations géographiques et cartographiques sur les biens du patrimoine mondial dans les propositions d'inscription lorsque les informations requises ne sont pas disponibles ou ne sont pas adéquates ;*
  7. *Demande également aux États parties n'ayant pas encore répondu aux questions soulevées dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif de bien vouloir fournir toutes les clarifications ainsi que la documentation le plus rapidement possible, et jusqu'au **1<sup>er</sup> décembre 2023**, afin de les soumettre pour examen, si les conditions techniques sont remplies, à la 46<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial.*

Toutes les cartes de clarification des limites pour les biens concernés sont disponibles à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/fr/sessions/45COM/documents/#map>. Toutes les cartes présentées correspondent à la décision du Comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription et/ou à l'évaluation de (des) l'Organisation(s) consultative(s) concernée(s) et/ou au dossier de proposition d'inscription.

## AFRIQUE

### CÔTE D'IVOIRE / GUINÉE

Bien	Réserve naturelle intégrale du mont Nimba
Numéro d'identification	155 Bis
Date d'inscription	1981
Superficie du bien inscrit	17632,62 ha

#### Résumé technique :

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit.

## TOGO

Bien	Koutammakou, le pays des Batammariba
Numéro d'identification	1140
Date d'inscription	2004
Superficie du bien inscrit	28496,24 ha

#### Résumé technique :

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit.

## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

### ARGENTINE

Bien	Presqu'île de Valdés
Numéro d'identification	937
Date d'inscription	1999
Superficie du bien inscrit	826122 ha
Superficie de la zone tampon	289378 ha

#### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## CHILI

Bien	Ville minière de Sewell
Numéro d'identification	1214
Date d'inscription	2006
Superficie du bien inscrit	17,2 ha
Superficie de la zone tampon	33 ha

#### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## ASIE ET PACIFIQUE

### CHINE

Bien	Grottes de Longmen
Numéro d'identification	1003
Date d'inscription	2000
Superficie du bien inscrit	331 ha
Superficie de la zone tampon	711 ha

#### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

### CHINE

Bien	Paysage culturel du lac de l'Ouest de Hangzhou
Numéro d'identification	1334
Date d'inscription	2011
Superficie du bien inscrit	3322,88 ha
Superficie de la zone tampon	7270,31 ha

#### Résumé technique :

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

**CHINE**

Bien	Vieille ville de Lijiang
Numéro d'identification	811 Bis
Date d'inscription	1997, 2012
Superficie du bien inscrit	136,5 ha
Superficie de la zone tampon	607 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)	Zone tampon (ha)
811bis-001	Dayan Old Town	84	454
811bis-002	Heilongtan Pool	17	
811bis-003	Baisha Village	21	85
811bis-004	Shuhe Town	14,5	68
<b>TOTAL</b>		<b>136,5</b>	<b>607</b>

**Résumé technique :**

L'Etat partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit et des zones tampons.

**IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

Bien	Bam et son paysage culturel
Numéro d'identification	1208 Bis
Date d'inscription	2004, 2007
Superficie du bien inscrit	2761,20 ha
Superficie de la zone tampon	19319,60 ha

**Résumé technique :**

L'Etat partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

**IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

Bien	Meidan Emam, Ispahan
Numéro d'identification	115
Date d'inscription	1979
Superficie du bien inscrit	13 ha

**Résumé technique :**

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

**IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

Bien	Pasargades
Numéro d'identification	1106
Date d'inscription	2004
Superficie du bien inscrit	159,65 ha
Superficie de la zone tampon	7127,97 ha

**Résumé technique :**

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

**IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

Bien	Shahr-i-Sokhta
Numéro d'identification	1456
Date d'inscription	2014
Superficie du bien inscrit	275 ha
Superficie de la zone tampon	2200 ha

**Résumé technique :**

L'Etat partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

**IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

Bien	Système hydraulique historique de Shushtar
Numéro d'identification	1315
Date d'inscription	2009
Superficie du bien inscrit	240,4152 ha
Superficie de la zone tampon	1572,2009 ha

**Résumé technique :**

L'Etat partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## JAPON

Bien	Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama
Numéro d'identification	734
Date d'inscription	1995
Superficie du bien inscrit	68 ha
Superficie de la zone tampon	58873,1 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)	Zone tampon (ha)
734-001	Ogimachi Village 1	45,4	58873,1
734-002	Ogimachi Village 2	0,2	
734-003	Ainokura Village	18	
734-004	Suganuma Village	4,4	
<b>TOTAL</b>		<b>68</b>	<b>58873,1</b>

### Résumé technique :

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit et de la zone tampon.

## VIET NAM

Bien	Baie d'Ha-Long
Numéro d'identification	672 Bis
Date d'inscription	1994, 2000
Superficie du bien inscrit	43400 ha
Superficie de la zone tampon	30650 ha

### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

### ARMENIE

Bien	Monastère de Gherart et la Haute vallée de l'Azat
Numéro d'identification	960
Date d'inscription	2000
Superficie du bien inscrit	2,97 ha
Superficie de la zone tampon	38,75 ha

### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## ITALIE

Bien	Mantoue et Sabbioneta
Numéro d'identification	1287
Date d'inscription	2008
Superficie du bien inscrit	235 ha
Superficie de la zone tampon	2330 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)	Zone tampon (ha)
1287-001	Mantova	175	1900
1287-002	Sabbioneta	60	430
<b>TOTAL</b>		<b>235</b>	<b>2330</b>

### Résumé technique :

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit et de sa zone tampon.

## LITUANIE

Bien	Site archéologique de Kernavė (Réserve culturelle de Kernavė)
Numéro d'identification	1137
Date d'inscription	2004
Superficie du bien inscrit	194,4 ha
Superficie de la zone tampon	2455,2 ha

### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## MALTE

Bien	Ipogée de Hal Saflieni
Numéro d'identification	130
Date d'inscription	1980
Superficie du bien inscrit	0,13 ha

### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.



**MALTE**

Bien	Ville de La Valette
Numéro d'identification	131
Date d'inscription	1980
Superficie du bien inscrit	74,66 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

**NORVÈGE**

Bien	Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord
Numéro d'identification	1195
Date d'inscription	2005
Superficie du bien inscrit	122712 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)
1195-001	Geirangerfjord Area	51802
1195-002	Nærøyfjord Area	70910
<b>TOTAL</b>		<b>122712</b>

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit.

**NORVÈGE**

Bien	Quartier de « Bryggen » dans la ville de Bergen
Numéro d'identification	59
Date d'inscription	1979
Superficie du bien inscrit	1,2683 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)
59-001	Bryggen	1,22
59-002	Finnegården	0,0483
<b>TOTAL</b>		<b>1,2683</b>

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit.

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Bien	Palais de Blenheim
Numéro d'identification	425
Date d'inscription	1987
Superficie du bien inscrit	961 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Bien	Palais de Westminster et l'abbaye de Westminster incluant l'église Sainte-Marguerite
Numéro d'identification	462 Bis
Date d'inscription	1987, 2008
Superficie du bien inscrit	10,3 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Bien	Parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains
Numéro d'identification	372 Bis
Date d'inscription	1986, 2012
Superficie du bien inscrit	312 ha
Superficie de la zone tampon	1626 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)	Zone tampon (ha)
372bis-001	Studley Royal Park including the Ruins of Fountains Abbey	311,2	1626
372bis-002	Component 2	0,85	
<b>TOTAL</b>		<b>312,05</b>	<b>1626</b>

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit et de sa zone tampon.

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Bien	Saltaire
Numéro d'identification	1028
Date d'inscription	2001
Superficie du bien inscrit	28,5 ha
Superficie de la zone tampon	1055 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

**SUÈDE**

Bien	Forges d'Engelsberg
Numéro d'identification	556 Rev
Date d'inscription	1993
Superficie du bien inscrit	9,6 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

**SUÈDE**

Bien	Gravures rupestres de Tanum
Numéro d'identification	557 Rev
Date d'inscription	1994
Superficie du bien inscrit	4132 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

**SUÈDE**

Bien	Ville-église de Gammelstad, Luleå
Numéro d'identification	762
Date d'inscription	1996
Superficie du bien inscrit	16,4 ha
Superficie de la zone tampon	243,4 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

**SUÈDE**

Bien	Ville hanséatique de Visby
Numéro d'identification	731
Date d'inscription	1995
Superficie du bien inscrit	104,3 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

**SUISSE**

Bien	Trois châteaux, muraille et remparts du bourg de Bellinzone
Numéro d'identification	884
Date d'inscription	2000
Superficie du bien inscrit	14,698 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)
884-001	Castel Grande	4,5106
884-002	Montebello	4,0138
884-003	Sasso Corbaro	6,1643
884-004	Rempart du bourg (Via Dogana)	0,0073
884-005	Rempart du bourg (Viale Stazione)	0,0020
<b>TOTAL</b>		<b>14,698</b>

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit.

**TCHÉQUIE**

Bien	Centre historique de Český Krumlov
Numéro d'identification	617
Date d'inscription	1992
Superficie du bien inscrit	51,65 ha
Superficie de la zone tampon	850,76 ha

**Résumé technique :**

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## TCHÉQUIE

Bien	Centre historique de Telč
Numéro d'identification	621
Date d'inscription	1992
Superficie du bien inscrit	36,18 ha
Superficie de la zone tampon	263,82 ha

### Résumé technique :

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

## TCHÉQUIE

Bien	Kutná Hora : le centre historique de la ville avec l'église Sainte-Barbe et la cathédrale Notre-Dame de Sedlec
Numéro d'identification	732
Date d'inscription	1995
Superficie du bien inscrit	62 ha
Superficie de la zone tampon	652,30 ha

ID	Nom de l'élément constitutif	Bien (ha)	Zone tampon (ha)
732-001	Historical Town Centre of Kutná Hora with the Church of St. Barbara	61,72	652,30
732-002	Cathedral of Our Lady at Sedlec	0,28	
<b>TOTAL</b>		<b>62</b>	652,30

### Résumé technique :

L'État partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites de tous les éléments constitutifs du bien inscrit et de sa zone tampon.

## ÉTATS ARABES

### OMAN

Bien	Fort de Bahla
Numéro d'identification	433
Date d'inscription	1987
Superficie du bien inscrit	346,44 ha

### Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.